

SEANCE DU 24 JANVIER 2014

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT QUATRE JANVIER à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Daniel DURE, Paul BERVAS, Jean Yves LE DANTEC, Thierry RECTON, Mmes Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Andrée JOSSELIN et Patricia RAULT

ABSENTE : Mme Valérie IMBERT

SECRETAIRE : Mme Stéphanie COUDRAY

Convocation du 17 JANVIER 2014

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2013 présentés par le Maire :

BUDGET PRINCIPAL

✚	Dépenses de fonctionnement	988 292.35 €
✚	Recettes de fonctionnement	1 141 871.58 €
✚	Dépenses d'investissement	586 949.08 €
✚	Recettes d'investissement	404 322.17 €

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 153 179.23 € sera repris au budget 2014 ainsi qu'il suit :

- ✚ 148 000.00 € à la section d'investissement (virement prévu)
- ✚ 5 579.23 € à la section de fonctionnement (excédent net réel de fonctionnement).

POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

✚	Dépenses de fonctionnement	188 630.82 €
✚	Recettes de fonctionnement	234 251.54 €
✚	Dépenses d'investissement	264 819.32 €
✚	Recettes d'investissement	108 929.33 €

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation de 45 620.72 € sera repris en totalité à la section d'investissement du budget 2014

LOTISSEMENT DU PRAIS

✚	Dépenses de fonctionnement	32 000.00 €
✚	Recettes de fonctionnement	32 064.28 €

L'exercice se solde par un excédent de clôture de 64.28 €.

L'opération est terminée et ce budget annexe sera clôturé prochainement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport d'orientations budgétaires qui servira de base à l'élaboration du budget 2013. Ce rapport est établi sur l'hypothèse du **maintien des taux d'imposition**.

Les montants des recettes fiscales et des dotations de l'état ne sont pas ce jour connues. Elles ont été estimées et la baisse prévisible des dotations a été prise en compte.

Du fait des moindres recettes et de l'augmentation des dépenses, l'épargne brute est revue à la baisse, elle sera de l'ordre de 110 000 € à laquelle s'ajoutera la dotation aux amortissements estimée à 25 000 €.

Ce budget permettra :

- ▶ de dégager 20 000 € pour équipements divers avec notamment le remplacement du petit tracteur des services techniques et de nouveaux logiciels informatiques pour la mairie,
- ▶ de poursuivre le programme pluriannuel de mise aux normes de l'éclairage public (6 000 €),
- ▶ de remplacer la sono de la salle de sports,
- ▶ de continuer l'autofinancement des équipements sportifs de plein air à hauteur de 85 000 € au moins ce qui devrait permettre de ne pas faire de nouvel emprunt pour cette opération pour laquelle seul un emprunt de 87 000 € a été réalisé à ce jour.

TARIFS POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre les propositions de la commission tourisme et de fixer ainsi qu'il suit les tarifs TTC du Pôle de Tourisme de Beauséjour :

CAMPING	JUILLET AOÛT	JUIN SEPTEMBRE
EMPLACEMENT (1 véhicule compris)	5.75 €	5.20 €
ADULTE	4.70 €	4.15 €
ENFANT (- 7 ans)	2.55 €	2.35 €
ENFANT (- 2 ans)	GRATUIT	
BRANCHEMENT ELECTRIQUE (10 Ampères)	3.60 €	3.60 €
ANIMAL	2.15 €	2.05 €
FORFAIT STOP CAMPING-CAR - 1 NUIT 1 camping car +1 emplacement + 2 personnes A partir de 18h jusqu'à 10h le lendemain	10.60 € Personne supplémentaire : 1.10 €	
FORFAIT SERVICES (vidange, eau, électricité...) Pour <u>Camping-car extérieur</u>	3.20 €	

Les campeurs ayant passé 5 nuits consécutives sur le camping bénéficient d'une sixième nuit gratuite (excepté le branchement électrique et la taxe de séjour qui sont facturés).

MAINTIEN CARAVANE SANS OCCUPATION	
Juin et Septembre	GRATUIT
Juillet et Août	8.70 €

EMPLACEMENT MOBIL-HOME RESIDENTIEL		
ANNEE	Emplacement normal	2 236 €
Avec mise à disposition du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Grand emplacement	3 290 €



LOCATION MOBIL-HOMES	Semaine	Nuit
Basse Saison (29/03 - 25/04 & 27/09 - 02/11)	213.00 €	41.00 €
Moyenne saison (26/04 - 13/06 & 13/09 - 26/09)	280.00 €	51.00 €
Haute saison (14/06 - 11.07 & 16/08 - 12/09)	330.00 €	61.00 €
Très haute saison (12.07 au 15.08)	508.00 €	72.00 €

LOCATION GITES FAMILIAUX	la Chêvrerie	la Grange
2 nuits hors mois de juillet et août	140.00 €	120.00 €
3 nuits hors mois de juillet et août	170.00 €	150.00 €
4 nuits hors mois de juillet et août	190.00 €	170.00 €
Basse saison	210.00 €	180.00 €
Vacances hiver (Février & 1 ^{ère} semaine Toussaint)	260.00 €	199.00 €
Mai, Juin, Septembre, Autres vacances scolaires	300.00 €	250.00 €
Mi saison : 1 ^{ère} semaine juillet et dernière semaine d'août	465.00 €	380.00 €
Haute saison : 2 ^{ème} & 3 ^{ème} semaine juillet, 3 ^{ème} semaine août	510.00 €	400.00 €
Très haute saison	565.00 €	450.00 €

RANDOGITE (Gîte d'étape)	
Adulte	17.00 € par nuit et par personne
Enfant (moins de 10 ans)	12.00 € par nuit et par enfant
Forfait gîte complet	550.00 € pour 1 nuit 400.00 € par nuit supplémentaire

TARIFS BIBLIOTHEQUE

Sur proposition du Comité de Gestion de la « Bouquinette », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la bibliothèque à compter du 1^{er} février 2014 :

- | | |
|--|---------|
|  Abonnement annuel individuel | 8.00 € |
|  Abonnement annuel familial | 14.00 € |

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ CONFIRME l'affiliation de la commune au Centre de Gestion des Côtes d'Armor
- ▶ ADOPTE les termes de la convention d'adhésion de la commune aux missions supplémentaires à caractère facultatif du Centre de Gestion des Côtes d'Armor,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention qui prend effet le 1^{er} janvier 2013,
- ▶ SOLLICITE les interventions du Centre de Gestion dans le cadre des missions optionnelles.

INTERNET A TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que des travaux d'amélioration de la desserte numérique de la commune soient sans délai et prioritairement réalisés.

Actuellement certaines zones sont insuffisamment desservies (puissance de l'ordre de 500 kbit/s).

Ainsi l'insuffisante desserte du pôle de tourisme de Beauséjour est un handicap réel pour notre clientèle et donc son maintien sur nos équipements. Des inconvénients analogues sont ressentis par nos populations sédentaires voisines.